

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2026**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération 2026-73

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : 1 Votants : 15	L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
<u>Excusés :</u>	Mme PIGNON Patricia donne procuration à Mme ISTIN Laurence
<u>Absents :</u>	
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mr REBOUX Vincent

Validation de l'acquisition d'une fontaine à eau pour l'ALSH**Le Conseil Municipal de la Commune de BOBITAL,**

Réuni sous la présidence de M. Gaétan ACCOH, Maire,

Mr Le maire expose au conseil, les soucis concernant la distribution d'eau aux enfants lors des repas à la cantine et durant le temps périscolaire.

L'eau du robinet ne pouvant être bu par les enfants, la cantine utilise des bouteilles d'eau plastique depuis un certain temps, ce qui représente un coût élevé pour la commune.

Il est proposé d'installer une fontaine à eau branché directement sur le réseau d'eau avec filtration.

Il est décidé d'acheter la fontaine à eau.

Un devis a été demandé à 2 entreprises :

- **AQUADOM** situé à LIFFRÉ propose une fontaine à eau pour 1500€ HT soit 1800€ TTC à l'achat avec un contrat d'entretien annuel.
- L'entreprise **AXO** de RENNES a également été consulté et propose l'achat de la fontaine pour 2250€ HT soit 2700€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de M. ACCOH Gaétan,

Après en avoir délibéré, **VALIDE** à l'unanimité le devis de l'entreprise **AQUADOM** pour l'achat de la fontaine à eau ainsi que le contrat de maintenance.

L'achat de la fontaine à eau sera inscrit en investissement au chapitre 21 et la maintenance en fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance publique, à Bobital, le 22 septembre 2026.

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,

P.E.C., M. REBOUX Vincent

Le Maire,

Secrétaire de séance,

**COMMUNE DE BOBITAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2026**